



BIO Partenaire

Communiqué de presse

Bio Partenaire : un nouveau titre pour une démarche universelle

De Bio Equitable à Bio Partenaire

L'Association Bio Equitable change de titre et devient Bio Partenaire. Elle entame aujourd'hui un redéploiement de ses missions pour renforcer l'accompagnement des entreprises, désireuses de mettre en place une véritable stratégie de filière équitable, au Sud comme au Nord.

Bio Partenaire promeut et met en valeur l'engagement partenarial des PME dans leurs filières d'approvisionnement, en apportant un appui commercial, technique et financier au profit des organisations de producteurs. A travers un véritable projet de développement durable et de progrès social, Bio Partenaire souhaite ainsi rattacher l'aspect social et économique à la démarche agrobiologique.

L'adhésion à Bio Partenaire implique le respect des chartes Bio Equitable ou Bio Solidaire, un contrôle externe, pour leur permettre d'utiliser la marque BIO EQUITABLE ou BIO SOLIDAIRE.

Une trentaine d'entreprises du secteur bio adhère aujourd'hui à Bio Partenaire : 22 filières Bio Equitable ou Bio Solidaire sont constituées. Plus de 170 produits en alimentaires, cosmétiques et textiles, bénéficient de l'une des deux marques collectives.

Bio Equitable au Sud

Les filières Bio Equitable concernent toutes les filières de production de tous les pays du Sud (cacao, fruits secs, huiles d'argan, de sésame, d'olive, quinoa, café, thé, gingembre, épices ...). La marque collective Bio Equitable s'appuiera dès 2010 sur le système de garantie "ESR" (Equitable, Responsable, Solidaire) d'Ecocert, organisme de contrôle indépendant porteur du référentiel "ESR". Les opérateurs bénéficiant de la garantie "ESR" restent libres d'adhérer ou non à l'Association.



Bio Solidaire au Nord

Convaincu de l'universalité de l'approche de développement de filières équitables, l'Association a initié le projet Bio Solidaire pour des filières biologiques, locales, et durables. Le premier cahier des charges Bio Solidaire a été testé sur plusieurs filières pilotes afin de mesurer son application sur les filières du Nord. Aujourd'hui 5 filières pilotes Bio Solidaire sont contrôlées (blé intégral, pêche/nectarine, petit épeautre de Haute Provence, tournesol, tilleul)

La démarche Bio Solidaire sera ouverte aux entreprises début 2010 sur la base du nouveau référentiel du même nom.

